



# BAREME D'HONORAIRES DE DANIELLE MARQUANT

Agent commerciale immatriculée  
au RSAC de Nîmes sous le n° 432 201 838

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 01/02/2019  
A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

## TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES TTC
Jusqu'à 60 000 €	Forfait de 6 000 €
De 60 001 € à 120 000 €	Forfait de 8 000 €
De 120 001 € à 180 000 €	Forfait de 9 000 €
De 180 001 € à 220 000 €	Forfait de 10 000 €
De 220 001 € à 250 000 €	Forfait de 11 000 €
De 250 001 € à 270 000 €	Forfait de 12 000 €
De 270 001 € à 300 000 €	Forfait de 13 000 €
De 300 001 € à 350 000 €	Forfait de 14 000 €
De 350 001 € à 400 000 €	Forfait de 15 000 €
De 400 001 € à 450 000 €	Forfait de 18 000 €
De 450 001 € à 500 000 €	Forfait de 20 000 €
De 500 001 € à 600 000 €	5 %
Plus de 600 001 €	4 %

Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être impérativement appliqués dans une majorité de transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initiale entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

## LOCATION IMMOBILIER TRADITIONNEL

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Commission d'intermédiaire en location	1 mois de loyer hors charges	
Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail	indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée	indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée
Frais de rédaction d'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

\* Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m<sup>2</sup>  
Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m<sup>2</sup>  
Hors zone : reste du territoire : 8 €/m<sup>2</sup>

Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

# TRANSACTION

## IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES HT*
De 1 à 40 000 €	Forfait de 5 000 €
De 40 001 € à 250 000 €	10 %
De 250 001 € à 850 000 €	9 %
Plus de 850 001 €	8 %

# LOCATION

## IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires HT à la charge du preneur
10% sur le loyer annuel HT

\* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)